

**COMPTE RENDU de la
SÉANCE du 24 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre juillet, à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel ANGUIVIEL, Maire.

Présents : Daniel ANGUIVIEL, Serge BUCHOU, Lucile DESIR, Philippe BOURGEOIS, Gilbert EGRAZ, Guy JAHANT (arrivée à 19 h 20), Luc LACROIX (arrivée à 19 h 30), Hugues JACOBÉ de NAUROIS.

Excusés : Julien SERRET, Jérôme BAGNOUL

Absent : Jean-Loup MATIFAT,

Le secrétaire de séance est Philippe BOURGEOIS.

Ordre du Jour

Délibération n° 1 – PLU – Modification simplifiée n°3

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une troisième modification simplifiée est nécessaire. Elle portera sur la création d'un cimetière communal, non prévu dans le PLU, dans un espace dédié en sous-secteur de la zone A où il se situera puisque le terrain a été acquis à cet endroit pour ce projet spécifique.

En même temps, il est prévu la suppression des deux emplacements réservés, devenus sans objet. En effet, sur le premier était déjà réalisée lors du vote du PLU en février 2014 la création du local technique et du parking à la Rouvière et le deuxième, dans le Vieux Village, a été acquis par un propriétaire privé suite au renoncement du droit de préemption par le conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification simplifiée n° 3 et autorise le maire à engager la procédure et à signer tout document.

Le public sera informé de la mise à disposition des documents, par voie d'affiche et par voie de presse, dès que les dates auront été arrêtées.

19 H 20 - Arrivée de Guy JAHANT

19 H 25 – Arrivée de Luc LACROIX

Délibération n° 2 – VOIRIE – Approbation des projets et demande de subventions

Monsieur le Maire donne la parole à Serge BUCHOU en charge du dossier « voirie ».

M. Buchou explique qu'il a été nécessaire d'harmoniser, à partir d'une trame commune, les devis présentés lors de la dernière séance. La réalisation de ces travaux est prévue courant deuxième semestre 2019 pour la partie basse du chemin de Campagnany et pour l'Impasse des Grands Chênes. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de l'entreprise MICHEL TP qui fait une offre à 22 555.40 € HT et demande au Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Départemental d'Équipement.

M. Buchou indique qu'un complément de panneaux de signalisation est nécessaire pour le contournement de notre village. Des panneaux seront installés pour interdire aux camions de plus de 10 m de long d'emprunter les rues. Le conseil municipal approuve ces propositions.

Délibération n° 3 – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS – Approbation des projets et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de mise en discrétion pour la rue du Coutach jusqu'à l'impasse des Grands Chênes, a été déposée auprès du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG).

Il présente des devis et les aides.

	Coût HT	SUBVENTION	Coût COMMUNE
Dissimulation réseaux	44 938.88	42 688.88	2 250.00
Eclairage public	24 612.21	10 000 *	14 612.21
Réseau Télécom *	16 195.57	0	16 195.57
TOTAL	85 746.66	52 688.88	33 057.78

*possibles

D'autre part, dans le cadre de la sécurisation, il convient de changer les fils nus au hameau de Cauvessargues (postes « Cauvessargues » et « mas de Molle ») pour les remplacer par un câble torsadé.

	Coût HT	SUBVENTION	Coût COMMUNE
Fils nus Cauvessargues	56 751.67	56 751.67	0

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces projets et autorise le maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Délibération n° 4 – CDG 30 – Renouvellement de l'assurance contre les risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 mars 2019 par laquelle les membres du conseil décidaient de mandater le Centre de Gestion du Gard pour engager la procédure de consultation auprès d'assureurs agréés. La procédure étant arrivée à son terme, la commission d'appel d'offres du CDG30 a choisi le courtier GRAS SAVOYE et l'assureur AXA pour assurer les risques statutaires du personnel territorial. Ce contrat groupe court du 01.01.2020 au 31.12.2023.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au contrat groupe proposé par AXA *via* GRAS SAVOYE,
- De déléguer la gestion de ses sinistres au CDG30,
- De prendre en charge les frais de gestion du CDG30 au taux de 0.25 % de la masse salariale servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance
- D'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à ces contrats.

Questions et informations diverses

LA COMPAGNIE ENERGIES ET TERRITOIRES (LCEET) : pour faire suite au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Liouc (site Paprec – déchèterie), lecture est faite du courrier de soutien qui sera adressé à cette compagnie.

TENTE « BARNUM » : Lors de la Fête de la Musique organisée par l'ALAC, le barnum a été accroché et détérioré par un véhicule. Sous réserve que l'assurance du responsable du sinistre procède au remboursement, une nouvelle tente sera achetée.

CAHIER SPECIFIQUE AUX PROJETS : le maire fait remarquer que les élus sont aussi concernés par les futures consultations aux habitants et, qu'en conséquence, il leur est possible d'émettre des avis citoyens sur le cahier.

PORCHERIE : le maire informe qu'un courrier demandant la réalisation d'un test de recherche d'amiante, obligatoire depuis 2005 pour ce type de construction, est resté sans réponse de la part du groupe CARNIVOR. Une étude plus précise de ce dossier fait paraître des irrégularités graves, confirmées par l'analyse demandée à la DDPP du Gard. La légalité n'ayant pas été respectée lors de la vente en 2009, une lettre avec mise en demeure sera adressée au groupe délictueux pour assainir le site.

HAMEAU DE CAUVESSARGUES : saisi par plusieurs cas litigieux entre propriétaires privés mais concernant le domaine public, le maire a adressé un courrier (ENEDIS, Département, SIAEP de Corconne-Brouzet-Liouc) pour tenter de régulariser cette problématique.

SIRP DU COUTACH : suite à l'autorisation préfectorale donnée à la commune d'Orthoux – Sérignac - Quilhan pour la sortie de ce syndicat scolaire au risque de mettre à mal son existence même, le maire a adressé un courrier de protestation à la Sous-Préfète du Vigan.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 45